



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## perspectives

Question écrite n° 119486

### Texte de la question

Après le succès qu'ont constitué les premières rencontres internationales sur la mémoire partagée organisées à Paris, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants quelles sont les actions de mémoire partagée qui ont été réalisées, mises en oeuvre ou sont envisagées avec la Belgique.

### Texte de la réponse

Les premières rencontres internationales sur la mémoire partagée, organisées à Paris en octobre 2006, ont été une grande réussite en permettant, pour la première fois, le rassemblement, dans une même enceinte, d'une part, de représentants civils et militaires et de témoins de 24 pays liés à la France par la mémoire combattante et, d'autre part, de jeunes générations appelées à tirer des enseignements de l'histoire des conflits du XXe siècle. Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que la Belgique n'est pas encore, à ce jour, liée à la France par un accord de mémoire partagée, ce processus constituant un préalable indispensable pour formaliser ensemble un programme d'action institutionnalisé. Cette démarche est cependant en cours avec ce pays, comme avec une dizaine d'autres. Des actions bilatérales ont cependant déjà lieu au sein des organismes où la France et la Belgique travaillent ensemble pour la gestion des nécropoles nationales, par exemple, ou dans le cadre d'actions de commémoration rappelant le souvenir des combats communs de la Première Guerre mondiale, notamment sur le front de l'Yser.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119486

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2005

**Réponse publiée le :** 15 mai 2007, page 4427